

## Conseil d'administration du 29 février 2016

### OPÉRATIONS DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION 2015 - 2020

#### Réhabilitation et mise en sécurité du bâtiment H - Vialle de l'U.F.R. de Médecine sur le site TONNELLE

#### Document de présentation de l'opération

Le contrat de projet État-Région 2015-2020 prévoit une opération de réhabilitation du bâtiment H – Vialle de l'U.F.R. de Médecine sur le site Tonnelé. L'objectif de cette opération est double :

- d'une part, d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment par la réfection du clos et couvert. De plus, cette action permet de remettre en état l'extérieur du bâtiment qui est très dégradé.
- d'autre part, de procéder à la mise en sécurité des locaux qui présentent des non-conformités importantes concernant entre autres les installations électriques, la sécurité incendie et la ventilation des locaux.

Une étude de programmation a permis d'identifier les activités envisagées dans ces locaux. Ce bâtiment sera dévolu aux activités de recherche et dont les laboratoires prévus sont les suivants :

- L'Unité Mixte de Recherche (UMR) CNRS 7292 : Génétique, Immunothérapie, Chimie et Cancer (GICC) comprenant :
  - L'équipe 1 A : Anticorps, récepteurs Fc et réponses cliniques
  - L'équipe 1 B : *(intitulé de l'équipe en cours de désignation)*
  - L'équipe 2 : Niche leucémique et Métabolisme redOx (LNOx)
  - L'équipe 4 : Innovation moléculaire et thérapeutique
- L'Equipe d'Accueil (E.A.) 4245 : Cellules Dendritiques, immunointervention et Greffes (CDG)
- Le LabEx MAbImprove
- La Programme Pluri-Formation (P.P.F.) Analyse des Systèmes Biologiques (ASB)

Le CPER 2015-2020 prévoit un financement de 7 M€, permettant ainsi de réaliser cette opération selon les estimations faites au stade de la programmation. Ce financement est assuré par :

- L'Etat pour 2,1 M€
- La Région Centre-val de Loire pour 2,1 M€
- Les collectivités Locales (Conseil Départemental d'Indre et Loire et Tour(s) plus) pour 2,8 M€

L'Université demande d'assurer la Maîtrise d'ouvrage de cette opération dans le cadre du dossier d'expertise.

La réalisation de cette opération est prévue en une seule tranche. De ce fait les activités présentes dans le bâtiment seront déplacées pendant la phase d'exécution des travaux dans d'autres locaux. Seules les activités des locaux de la P.P.F. au sous-sol seront maintenues avec une période d'arrêt de quelques semaines.

Cette opération sera réalisée par un marché de conception-réalisation par dérogation à la loi MOP relative à la maîtrise d'ouvrage publique qui impose de dissocier la mission de maîtrise d'œuvre de celle de l'entrepreneur pour la réalisation des ouvrages publics. Ce recours à cette procédure est justifié par un engagement contractuel sur un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment. Ce marché de conception-réalisation permet au maître d'ouvrage de confier simultanément la conception (les études) et la réalisation (exécution des travaux) d'un ouvrage à un groupement.

Les caractéristiques principales de ce bâtiment sont les suivantes :

- Surface (S.H.O.N.) : 4 420 m<sup>2</sup>
- Nombre de niveaux : 9 (RdJ + R+7)
- Date de mise en service : 1969
- Classement ERP envisagé : 5ème catégorie, pour le rez de chaussée, non ERP pour les autres niveaux

Les travaux envisagés dans cette opération consisteraient en :

- La réhabilitation du clos et couvert pour l'amélioration des performances énergétiques par :
  - Le remplacement des menuiseries extérieures existantes par des menuiseries en aluminium avec rupture de ponts thermiques et double vitrage à faible émissivité.
  - La mise en place d'une vêtture avec isolation par l'extérieure et parement d'habillage.
  - L'isolation de la toiture-terrasse et la réfection de son étanchéité.
- La mise en sécurité incendie et en conformité découlant de :
  - l'application du titre II du Code de la Construction et de l'Habitation « Sécurité et protection contre l'incendie » et des règlements de sécurité applicables aux bâtiments.
  - des divers textes réglementaires applicables à l'Université de Tours. (règlement sanitaire départemental, réglementation des installations classées, code du travail, protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, ....)

par le remplacement l'ensemble des installations techniques existantes (installations de chauffage, ventilation et traitement d'air, installations électriques, installations de distribution d'eau et de gaz, réseaux d'évacuation des E.P., E.U. et E.A., plomberie-sanitaires, ascenseurs, sécurité incendie,...etc.) vétustes et non-conformes.

- Le remaniement de la distribution des locaux permettant la mise aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées et l'accueil des équipes de recherche.
- La remise en état l'ensemble des ouvrages intérieurs (portes intérieures, serrurerie, faux-plafond, revêtements de sols et des revêtements muraux .....etc.).

Le 5 février 2016